St Gobain ce 11 juin 1775.

J'ay reçu mon cher frere votre lettre, j'ay envoyé sur le champ à St Lambin, à Bourguin, à Rouy et à Chauny. L'on m'apporte du poisson, nous l'aurez mercredy au plus tard à 8 heures du matin. Si à cette heure, nous ne voyez rien, c'est que j'aurray été malheureux.

Nos blés de Russie, car ils sont de ces pays, arrivent à Bonce. Nous n'en avons encore que 699 sacs, et nos premiers sont deja tiés Reaux. notre cargaison est de 3300 sacs. ces blés passent par Chauny, et ne peuvent rester en route, ce ne sont pas mes arrangements. mais mardi prochain, un quart d'heure

Cee

L'EMEUTE FRUMENTAIRE DU 24 JANVIER 1795 A COMPIEGNE

J. BERNET

La grave crise de subsistances de 1788-89 a joué un rôle essentiel et bien connu dans le déclenchement de la Révolution française : pour reprendre une formule lapidaire célèbre d'Arthur YOUNG : " le déficit (des finances royales) n'aurait pas produit la Révolution sans le haut prix du pain " (1). Le problème alimentaire demeura une constante des préoccupations au cours de toute la période révolutionnaire ; il s'accrut considérablement avec la guerre déclarée en avril 1792 et c'est la résistance des Girondins à des mesures draconniennes, destinées à assurer le droit du peuple à l'existence - et ce au nom de la liberté économique -, qui provoqua leur chute l'année suivante. Poussée par un formidable mouvement populaire, placée dans la situation exceptionnelle de la mobilisation de toutes les forces de la Nation pour l'effort de guerre, la Convention montagnarde finit par adopter une législation économique autoritaire, sans laquelle n'aurait jamais pu être résolu le problème majeur de l'approvisionnement des soldats, des villes et de la majorité de la population rurale : un système de réquisitions des denrées de première nécessité, de répartition égalitaire des subsistances, avec un prix taxé selon la loi du maximum général de l'automne 93, fonctionna assez efficacement en l'an II, entravant l'accaparement et la spéculation, protégeant le peuple de la pénurie et de la disette. Cette "terreur économique" fut étroitement associée à l'oeuvre du gouvernement révolutionnaire dirigé par Robespierre et Saint-Just, qui se dota d'institutions employant de nombreux agents, comme la Commission des approvisionnements de la République, où le Conventionnel clermontois Jacques ISORE joua un rôle essentiel. (2)

La chute de Robespierre, avec le coup d'Etat du 9 Thermidor an II (27 Juillet 1794), entraina la fin de la Terreur, non seulement dans le domaine politique, mais aussi en matière économique et sociale. Le desserement de la coercition gouvernementale eut pour conséquence de démanteler progressivement le système économique de l'an II, encourageant la résistance aux réquisitions, la floraison du marché noir, les infractions ouvertes au maximum. A partir de l'automne 94, l'accaparement et la spéculation prirent une telle ampleur, que la législation de l'an II, toujours officiellement en vigueur, était devenue pratiquement lettre morte. Les conséquences sociales en furent dramatiques.

Sillonnant les départements de l'Oise et de l'Aisne pour y opérer l'épuration des administrations locales, le Conventionnel PERARD (3) dé-

---

(1) A. YOUNG, 3° voyage en France (été 1789). Sur la crise de 1788-89 à Compiègne nous renvoyons nos lecteurs à notre étude, parue dans le tome 26 des Mémoires de la Sté Historique de Compiègne (1979)

(2) Jacques ISORE (1758-1839), cultivateur à Rue St Pierre, élu Conventionnel de l'Oise en septembre 1792, vint plusieurs fois en mission à Compiègne (printemps 93 avec MAUDUYT et automne de la même année avec COLLOT D'HEBOIS); au cours de l'hiver et du printemps 1794 il fut chargé de visiter les départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Seine et Marne pour surveiller l'approvisionnement de Paris, tâche dont il s'acquitta avec zèle et efficacité.

(3) Charles François Jean PERARD (1760-1833), Conventionnel Montagnard du Maine et Loir, fut envoyé en mission dans l'Aisne et dans l'Oise par la Convention le 18 fructidor an II (4septembre 1794) ; il n'eut pas le temps de venir épurer les administrations compiègnoises, malgré les sollicitations des modérés locaux, notamment après la scission dans la Société Populaire de Compiègne.

crivit ainsi la situation dans son rapport de fin de mission du 25 frimaire an III (15 décembre 1794) :

" ... La Convention est adorée du peuple et la République est chérie, mais les citoyens souffrent d'un renchérissement excessif & de la rareté effrayante des denrées ; l'aristocrate les entoure et leur dit : que le gouvernement, s'il était paternel, veillerait à leurs besoins ..." (PERARD évoque la rareté de l'huile, du savon, de l'eau de vie, du fer ...)
" Le maximum est un mot dont l'honnête homme souffre doublement (C'est au gouvernement à examiner - très consciencieusement - s'il faut qu'il subsiste, et dans ce cas le faire exécuter) ...
" L'existence est presque devenu impossible pour le pauvre ... Si l'on n'y prend garde, la contre-révolution s'opérera par la lassitude du besoin et le peuple malheureux se déchirera lui-même ; ce tableau est effrayant, mais il est réel. " (1)

Les modérés dominant désormais la Convention, prétendant que la pénurie et la cherté des subsistances tenait au maintien des contraintes légales, que le rétablissement de la liberté économique totale ramènerait l'abondance, décidèrent d'abroger le maximum le 4 nivose an III (24 décembre 94). Loin de rétablir la situation, cette mesure eut pour conséquence, en quelques semaines,d'amener une véritable catastrophe économique et monéraire, aux lourdes implications sociales. A cet égard les troubles du 24 nivose à Compiègne, survenus donc 10 jours après l'abandon officiel de la législation économique de l'an II (2), furent une des premières manifestations spectaculaires du contre coup populaire à cette loi, dans le Bassin Parisien, avant Amiens, St Germain en Laye & Paris (3). Mais cette émeute frumentaire n'eut pas que des causes et des conséquences à caractère social : étroitement liée aux conflits politiques aigus qui agitaient la ville, elle fut l'occasion de balayer définitivement de la scène locale les hommes qui avaient tenu les administrations en l'an II : avec le concours du mouvement populaire, les modérés, déjà maitres de la Société Populaire de Compiègne depuis Septembre 94, prirent ainsi totalement le pouvoir.

LA DEFAITE DU JACOBINISME COMPIEGNOIS :

L'émeute du 14 janvier 95 constitue un évènement majeur dans l'histoire révolutionnaire compiègnoise, dont la portée serait incompréhensible sans une connaissance élémentaire des circonstances économiques, sociales et politiques de la période 1793-94, dans une ville qui était un des neuf chefs lieux de district de l'Oise, alors forte de quelques 8000 habitants (la 2de commune du département après Beauvais). Si à Noyon les leaders Jacobins et "terroristes" furent éliminés très précocement, à la faveur de leurs fautes politiques dans l'affaire de

---

(1) Archives Nationales - D III - 356.
(2) Les réquisitions de grains restaient toutefois maintenues pour approvisionner les marchés urbains; une nouvelle commission des approvisionnements garda un droit de préemption au service de l'Etat, si bien qu'à Compiègne, par exemple, le maintien des réquisitions pour Paris ne fit qu'accroitre la pénurie locale.
(3) Pour citer les cas les mieux connus, étudiés notamment par R. COBB dans son ouvrage "Terreur et subsistances -1793-95". Pour Paris ce furent les célèbres émeutes de Germinal et Prairial an III, dernière tentative et échec du mouvement populaire parisien et de ce qu'il restait de Montagnards à la Convention. (cf. E. TARLE : "Germinal et Prairial").

la déchristianisation - dès janvier 94 - (1), à Compiègne leurs homologues parvinrent à s'accrocher au pouvoir jusqu'en janvier 95, autour de la puissante personnalité de BERTRAND, imprimeur de Compiègne, véritable ténor de la Révolution dans le district, dont il fut le Procureur syndic puis l'agent national de novembre 1792 au début de 1795.

C'est avec la mise en place de la Terreur, au cours de l'automne 93, après le passage en mission des Conventionnels COLLOT D'HERBOIS et ISORE (août - septembre) & surtout d'André DUMONT (novembre) (2), que furent mises en place les institutions du gouvernement révolutionnaire à Compiègne : en plus des conseils permanents du district et de la Municipalité, sérieusement épurés, fonctionnèrent le Comité de surveillance, organe essentiel de la Terreur (3) et la Société Populaire, club des Jacobins locaux ayant alors un rôle quasi officiel. (4) Toutes ces instances étaient contrôlées par BERTRAND et ses amis, des personnages appartenant tous à la petite bourgeoisie locale, intellectuelle ou artisanale, tels le charpentier margnotin BOULEE, le maitre de pension MOSNIER, le Dr de la poste CHAMBON, le bonnetier T. LECLERC, le laboureur compiègnois ROGER, le négociant SCELLIER (maire de Compiègne)... On trouvait même quelques transfuges de l'aristocratie, comme le ci-devant Comte Rémi d'AUGER, ou de l'Eglise, tels l'ex-diacre DE PRONNAY, l'ex-Bénédictin J.J. RENARD, le ci-devant curé J.N. QUINQUET, placé à la présidence du district par son beau-frère BERTRAND.

Ces hommes exercèrent le pouvoir local sans partage, au cours de l'an II, coincés entre les exigences des instances supérieures, qu'ils servaient avec conformisme et opportunisme, et leurs administrés, avec qui ils prenaient leur revanche, en voulant leur imposer des rapports d'autorité tout aussi serviles, les mesures du gouvernement révolutionnaire - qui n'étaient certes pas toujours populaires -, comme des mouvements aussi impolitiques qu'absurdes, telle la déchristianisation.(5) Petits bourgeois "moyens", ayant peu d'expérience et encore moins de

---

(1) cf. Notre étude " Faits et hommes de la Terreur à Noyon", à paraître prochainement dans les Mémoires de la Société d'Histoire de Noyon.

(2) Conventionnel de la Somme, avocat amiénois, d'abord en mission dans la Somme, puis dont la tâche fut étendue à l'Oise en octobre 93 ; il est surtout connu pour avoir été un des initiateurs de la déchristianisation en France, en forçant les curés à abdiquer leurs fonctions et fermer les églises ; il eut de ce point de vue une grande influence à Compiègne, où BERTRAND en fut l'admirateur inconditionnel et le client.

(3) Créés au printemps 93, les Comités de surveillance révolutionnaire furent profondément réorganisés dans l'Oise, fin août 93, par COLLOT D'HERBOIS et ISORE, sous le nom de Comités de Salut Public (ils reprirent peu après leur ancien nom pour éviter des confusions avec le célèbre comité de la Convention). Formés des patriotes les plus chauds, ces Comités procédèrent surtout à la confection des listes de suspects, dont plusieurs charrettes furent arrêtées en septembre - octobre 93, pour être détenues dans le château de Chantilly pendant plus d'un an ; ils s'occupaient de toutes les infractions aux lois - notamment dans le domaine économique -, délivrèrent les certificats de civisme, sans lesquels ont pouvait être jugé comme suspect. Quelques comités de surveillance fonctionnèrent dans les communes rurales du district, notamment à Pierrefonds, Arsy, Gournay/Aronde ... Mais ces derniers n'eurent qu'un rôle très limité et peu répressif.

(4) Créé en mars 1791 le Club des Jacobins de Compiègne (Société des Amis de la Constitution) disparut provisoirement l'année suivante ; BERTRAND le reconstitua en septembre 92 sous le nom de Société des Amis de la République, rebaptisée Société Populaire au printemps 93 ; cette instance peuplée de tous les leaders Jacobins locaux eut un rôle essentiel en l'an II, dans tous les domaines. Quelques clubs ruraux se fondèrent également à cette époque dans le district (Pierrefonds, Antheuil-Portes, Cuise La Motte, Rethondes, Rémy ...)

(5) cf. notre étude "Recherches sur la déchristianisation dans le district de Compiègne (1789-95) - Thèse de III° cycle de l'Université de Paris I.

sens politique, méprisant trop souvent les masses, qualifiées d' "arriérées" (notamment dans le domaine religieux), contestés sur leur gauche par les rares sans culottes locaux et les soldats de l'armée révolutionnaire parisienne (1), ces personnages incarnaient le gouvernement révolutionnaire aux yeux de la masse ; à leur engagement politique sincère se mêla trop souvent l'arrivisme, une soif et un goût du pouvoir, qui tendirent à en faire des tyranneaux locaux, plus que de fidèles agents d'éxécution du gouvernement révolutionnaire au service du peuple. L'itinéraire et la position d'un BERTRAND représente assez typiquement le Jacobinisme moyen de province, d'extraction petite bourgeoise, mélange de sincérité courageuse et d'opportunisme, d'ambition personnelle et d'énergie, de bonne volonté comme de manque de moyens et de finesse politique ; émule de l'arriviste DUMONT, le "Mirabeau Compiègnois" fit une "belle carrière" locale de 1790 à 1794, pour sombrer dans la plus totale impopularité à l'époque thermidorienne. Il fut en même temps une image et une caricature du Jacobinisme, un "terroriste" plus verbal que réel, mais dont l'itinéraire fut interrompu par les contre coups du 9 thermidor, évènement qu'il avait pourtant approuvé dans un premier temps. (2)

Mais ce sont surtout les nouvelles circonstances économiques, sociales et politiques de la période thermidorienne qui précipitèrent irrémédiablement la chute de BERTRAND et ses amis.

L'abandon de la Terreur, au lendemain du 9 thermidor, ramenant à Compiègne plusieurs dizaines de suspects libérés en septembre-octobre 94, se heurta à une résistance croissante des "terroristes" locaux, craignant des représailles ou considérant la chose comme politiquement dangeureuse. Une très vive bataille s'engagea au sein de la Société Populaire de Compiègne, où les modérés parvinrent à prendre le bureau dès le 23 août 94 (6 fructidor an II) ; pendant un mois le conflit fut très aigu, les Jacobins évincés tentant même d'opérer une scission dans le Club, autour d'une adresse "anti-modérantiste" envoyée à la Convention début septembre ; finalement la tentative échoua ; le courant Jacobin se désagrégea rapidement, à la suite de nombreuses défections ; le noyau dur des "têtes chaudes" se trouva complètement isolé et préféra quitter le club à la fin septembre. Il s'ensuivit une situation insolite : les modérés détenaient complètement le club, tandis que les administrateurs restaient aux mains des "terroristes" ; cette situation de "double pouvoir" ne pouvait se prolonger ; les thermidoriens locaux réclamaient à grands cris l'épuration des administrations, mais légalistes, ils attendaient la venue à Compiègne du représentant en mission PERARD pour y procéder - ce dernier n'eut pas le temps de le faire ou ne le voulut. (3) Découragés BERTRAND et ses amis réclamaient d'ailleurs aussi ce renouvellement des autorités, mais en attendant ils détenaient toujours la responsabilité du pouvoir, tout en étant moralement et politiquement très affaiblis.

---

(1) En janvier 94 un vif conflit politique et social opposa les administrations compiègnoises d'une part, les officiers du détachement de soldats révolutionnaire parisien d'autre part, présents dans le district depuis novembre 93, avant tout pour surveiller le bon acheminement des réquisitions pour Paris. Qualifiés publiquement de "tas de procureurs, de muscadins, de modérés et de feuillants" par les seconds, les premiers réussirent à faire arrêter ces turbulents militants, devenus très impopulaires du fait de leurs propos et leurs méthodes expéditives. (cf. R. COBB, "Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements").

(2) Le 11 Thermidor, à la nouvelle des évènements parisiens, les instances compiègnoises et la Société Populaire furent unanimes à approuver "la chute du tyran Robespierre et de ses infâmes complices" - qu'ils encensaient deux jours avant ! Mais les Jacobins se rendirent compte quelques semaines plus tard de leur erreur d'appréciation sur la "Révolution du 9 Thermidor".

(3) cf. A.D. Oise L 4 - Délibérations de la Société Populaire de COMPIEGNE (Rg. 3)

L'assombrissement rapide de la situation alimantaire locale les acheva. La récolte de l'été 94, sans être catastrophique, avait été précoce, mais un peu déficitaire, surtout du fait des problèmes de main d'oeuvre, dans la conjoncture de guerre. L'abandon de la terreur économique précipita les choses : dès septembre se manifestaient d'inquiétants signes de pénurie sur les marchés urbains ; les réquisitions se faisaient de plus en plus mal dans les villages ; or le district, déjà rappelé plusieurs fois à l'ordre pour ses retards en l'an II, devait d'abord livrer prioritairement la capitale ; malgré l'envoi de commissaires dans les campagnes, faute de forces répressives suffisantes et dans un climat nouveau de liberté, ces livraisons rencontraient des difficultés croissantes ; comme l'on servait d'abord le "magasin de Paris", la ville se trouva rapidement en situation de pénurie absolue : on en conclut que l'administration "affamait le district" et BERTRAND devint vite la tête de turc dans cette affaire ; les modérés, qui n'avaient pu obtenir la suspension des livraisons pour Paris auprès du Conventionnel ROUX (1), laissaient courir complaisamment le bruit, quand ils ne l'encourageaient pas. Les grondements populaires se firent sentir dès novembre 94 : le 14 brumaire an III (4 novembre 94) une manifestation d'un "grand nombre d'individus de tout sexe" entra "tumultueusement" dans les locaux du district pour réclamer du pain " ... à grands cris, avec tous les accens du désespoir ..." (2). On réussit cette fois à les calmer, mais la nouvelle du refus de suspendre les réquisitions de la capitale, fin novembre, la disette aggravée en décembre par un froid exceptionnel (3), la flambée des prix consécutive à l'abandon officiel du maximum, tout cela accumula en deux mois une formidable colère populaire, laquelle éclata violemment le 24 nivose an III, dans des circonstances dont le document suivant, provenant des délibérations du district de Compiègne, nous fournit un récit aussi vivant que détaillé.

Cette émeute provoqua la fuite de BERTRAND pour Paris ; l'agent national, dont les jours étaient sérieusement menacés, ne remettra jamais les pieds à Compiègne, même après avoir été blanchi par l'entreprise de DUMONT, devenu un des réacteurs les plus en vue. Au lendemain de l'émeute, le Conventionnel DRULHE, récemment arrivés à Senlis pour y épurer les administrations et calmer des troubles frumentaires croissants, fut aussitôt prévenu : il vint à Compiègne à marches forcées et procéda, le 18 janvier à un renouvellement complet des autorités compiègnoises, donnant ainsi le pouvoir total aux modérés - dont beaucoup ne se sentaient guère chauds pour l'exercer dans de telles circonstances. (4) Il faudra en effet attendre la récolte de 1795 pour souffler un peu : le printemps et le début de l'été 95 connurent une situation alimentaire des plus dramatiques, génératrice de surmortalités effrayantes, de nouveaux troubles, à la ville comme dans les campagnes ; ce phénomène faillit d'ailleurs emporter complètement le régime républicain, mais c'est là une autre affaire.

---

(1) Louis Félix ROUX, Conventionnel de la Haute Marne, envoyé en mission dans l'Aisne et dans l'Oise pour s'occuper des problèmes de subsistances. Il passa à Compiègne le 26 Novembre, mais refusa de suspendre les réquisitions du district pour Paris comme de modifier les administrations. (A.D. Oise L 2 - délib. dist. Cpgne)

(2) Même source - 4 novembre 94

(3) L'hiver 94-95 fut si froid que les rivières gelèrent, ce qui fit arrêter l'activité des moulins ; à la faim s'ajouta le problème de trouver des moyens de chauffage ; on pilla encore plus la forêt de Compiègne ; l'on mourut souvent de froid autant que de faim.

(4) cf., reproduite en annexe à cet article, l'affiche de DRULHE annonçant le renouvellement des épurations compiègnoises. Le drapier HERBET, personnage effacé, qui était agent national de la commune de Compiègne, remplaça BERTRAND au district ; DEVISME, suspect libéré, prit la place du maire de Compiègne SCELLIER. Toutefois l'éclipse de gens comme MOSNIER, SCELLIER, CHAMBON ... fut de courte durée.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ

Du Représentant du Peuple, DRULHE, délégué dans le Département de l'Oise,

CONSIDERANT 1°. Que le Peuple désire le remplacement de plusieurs Fonctionnaires publics du District & de la Commune de Compiegne;

2°. Que dans un état républicain l'autorité ne doit pas résider toujours dans les mêmes mains, & qu'un long exercice du pouvoir corrompt les hommes;

3°. Que le moyen le plus sûr de donner au peuple des Magistrats en faveur desquels son opinion se soit fortement prononcée;

4°. Enfin qu'il importe de maintenir la tranquillité publique qui a parut troublée un instant, par le défaut de confiance dans les hommes en place, ou par le concours de quelques autres circonstances.

Après avoir consulté le peuple réuni en Assemblée, arrête que les Autorités constituées du District & de la Commune de Compiegne seront composées ainsi qu'il suit :

DISTRICT.

DIRECTOIRE.

Batton.
Millet.
Alix Fils.
Carlier, de Compiegne.
HERBET, *Agent National.*

CONSEIL.

Mottet.
Seget.
Boissel.
Léclerc, d'Errées.
Doneaux.
René Delaplace, de Frenoy.
Lalouette, d'Aguisy.
Dufey, de Gournay.

MUNICIPALITÉ.

DEVISME Pere, *Maire.*
BRACHET, *Agent National.*

OFFICIERS MUNICIPAUX.

Berger-Vitry.
Courtois.
Lay.
Rivière.
Desmarets, Culotier.
Raguet l'aîné.
Arachequesne, Marchand de Draps.
Royer.

NOTABLES.

Lingerie.
Lemaire, Chauderonnier.
Cardon Pere, Plâtrier.
Guyot
Duchemin, Marchand de Draps.
Wandorff.
Desmarets-Dumont
Gay.
Ménard.
Lavande Pere.
Duchauffour.
Rudet.
Jean Maréchal.
Babois.
Firmin Fils.
Mottel, de Margny.
Bicheron.

JUSTICE DE PAIX.

THIRIAL, ci-devant Greffier du Tribunal.
RONDEL, Greffier.

ASSESSEURS.

Martin, Pharmacien.
Mathieu Pere.
Lecouvé.
Longpont.

TRIBUNAL.

Les Juges actuellement en place sont continués dans leurs fonctions.

COMMISSAIRE NATIONAL.

Louis-André POULAIN.

SUPPLÉANS.

Béra.
Quin.
Delaplace, Receveur.
Lavallée-Cramail.

COMITÉ DE SURVEILLANCE.

BAILLET dit LEBLOND.
Huyard, Marchand de Fer.
Pepin.
Gorju, Tailleur.
Capeaumont.
Bourgeois, Vitrier.
Normand, de Jaux.
Canlers, de Margny.
Chevalier, de Frenel.
Cologne.
Jarry.
Possoz.

DIRECTEUR DES POSTES AUX LETTRES.

LEROUX.

Tous les citoyens ci-dessus désignés sont provisoirement mis en réquisition pour l'exercice des places auxquelles ils sont appellés par le vœu du peuple & par le présent Arrêté; ils sont tenus d'entrer en fonctions dans le délai de 24 heures, après la notification qui leur en sera faite par l'Administration actuelle du District, qui en demeure spécialement chargée, ainsi que de l'impression & promulgation du présent Arrêté.

CITOYENS,

VOUS avez maintenant des Fonctionnaires publics de votre choix; j'aime à croire qu'ils travailleront à se rendre tous les jours plus dignes de la confiance dont vous les avez honorés; je vous invite à les entourer du respect qui est dû aux organes des Loix; ils vont s'occuper de votre bonheur, des moyens d'assurer votre subsistance; soyez calmes & confians dans leur patriotisme, dans leur activité, dans leurs lumieres. Tenez-vous en garde contre la malveillance qui cherche à nous agiter, pour nous ramener par la division au regne de la terreur & du despotisme.

Votre amour pour la Patrie saura déjouer les infâmes complots des ennemis de la Liberté publique.

La Loi n'aura pas à punir parmi vous des coupables, mais la Patrie y trouvera des enfans résignés à des sacrifices pour l'affermissement de la République.

A Compiegne, le 28 Nivôse, l'an 3e. de la République française, une & indivisible.

Signé. LE REPRESENTANT DU PEUPLE DRULHE.

Pour Copie conforme à la minute, délivrée par moi Secrétaire du District de Compiegne. HENNEQUIN.

De l'Imprimerie de Compiegne.

" 24 nivose an III

Le Conseil assemblé au lieu ordinaire de ses séances, est entré le maire de la commune du chef lieu, lequel a dit qu'il y avoit peu de grains sur le marché, que les esprits paraissoient beaucoup fermenter et qu'il n'était pas sans inquiétude sur le succès de la journée, que les ordres les plus stricts étoient donnés pour le maintien de la tranquillité et du bon ordre et qu'il rendrait compte de moment en moment de ce qui se passeroit. (il étoit alors onze heures passé.)

Vers le midi sont arrivés dans le plus grand des désordres des citoyens en nombre immense de tout sexe et de tout âge, demandant du pain à grands cris et avec tous les accens de la fureur et du desespoir, proférant les imprécations les plus vives contre les administrateurs et notamment l'agent national (1), les accusant tous et plus particulièrement ce dernier d'avoir envoyé à Paris tous les grains du district à dessein de les affamer.

On essaya en vain de les calmer d'abord, mais les cris ne faisaient que redoubler quand la municipalité de Compiègne pouvant à peine se faire jour et portée par la foule est entrée.

Elle a dit tous ses efforts et ceux de la force armée pour maintenir l'ordre, avaient été inutiles ; elle a perçu l'effervescence du peuple sur la place au moment où il s'est porté vers le district ; ce sentiment violent et. terrible, produit par le besoin, avait encore acquit de nouvelles forces.

Alors plusieurs membres prirent la parole et essayèrent encore d' adoucir les esprits, peine inutile ; les clameurs recommencèrent, on s' écrie qu'on va chercher l'agent national qu'on assure être à un mariage et qu'on saura bien l'amener.

Il étoit dans son bureau et cherchait des mesures pour parer aux malheurs dont tous étaient menacés, il s'élance dans la salle du conseil et malgré les menaces, les injures, il cherche à ramener les coeurs à des sentiments plus doux ; il promet que dans le jour on allait faire venir des subsistances des campagnes, que des commissaires pris dans le conseil s'y transporteraient à l'instant avec la force armée qu'en attendant les citoyens devaient se retirer paisiblement et se reposer sur la sollicitude du district.

Ces paroles loin d'appaiser le peuple redoublèrent sa fureur. Un cri simultané se fit entendre : DONNEZ NOUS DU BLED AU MAGASIN DE PARIS, OU VOS TETES. Il se répète vingt fois, c'est en vain, on leur rappelle et les lois et leurs droits et leurs devoirs, c'est en vain que l'agent national menacé offre son sang ; DU PAIN, répond-on, DU PAIN OU VOS TETES, IL NOUS FAUT DES GRAINS A L'INSTANT, NOUS NE POUVONS PLUS SOUFFRIR, NOUS SOMMES PRETS A TOUT.

Pendant que l'administration délibérait et que l'agent national cherchait encore, sinon à rétablir le calme, au moins à appaiser les esprits, le tocsin se fait entendre ; on annonce le feu dans la commune. Le peuple rassemblé s'écrie : QUE LES DRAGONS L'ETEIGNENT, IL NOUS FAUT DU PAIN ET NOUS NOUS PORTONS SUR LES MAGASINS DE PARIS.

Le conseil était loin d'admettre cette mesure mais la fureur s'accrut à un tel point que les voies de fait commencèrent. Divers ustensiles furent brisés et le sang allait couler, quand l'administration navrée de douleur moins touchée des dangers personnels qu'elle encourrait que des maux qu'allait entrainer le pillage du magasin de Paris, ce qui devenait inévitable puisqu'une partie du peuple s'y étoit déjà portée, voulant éviter au peuple un grand crime, arrête que les grains existans dans le dit magasin seront empruntés au sieur CANIS, agent de la

---

(1) du district, i.e. BERTRAND

commission (1), charge un administrateur, le maire de la commune, quelques officiers municipaux et six citoyens pris parmi le peuple et nommés par lui, de faire la distribution et recevoir les recouvrements.

La foule se porte alors au magasin ; les grains y existans à la quantité d'environ soiçante dix à quatre vingt quitaux sont livrés et vendus.

Pendant cette sorte de marché le conseil est encore une fois assailli aussi vivement par les habitans de la campagne, on leur donne des billets pour se pourvoir dans diverses communes, et ils se retirent paisiblement et aussi satisfaits qu'on peut l'être quand on reçoit des espérances au lieu de denrées évidemment nécessaires.

Vers les six heures du soir arrive encore au district une quantité immense de citoyens qui n'avoient pu recevoir des grains au magasin de Paris, demandant à grands cris du bled, de la farine ou du pain ; cette scène ne fut pas plus tranquille que les autres, les administrateurs y furent injuriés avec plus de violence encore, l'agent national surtout, et tous n'opposèrent à ce désespoir violent que des paroles de paix et de consolation ; celui-ci surtout fut prévenu plusieurs fois que s'il fût sorti dans la journée il n'existerait plus.

Le conseil parvint enfin à se faire entendre et arrête qu'il y aurait marché extraordinaire le vingt huit de ce mois pour la commune de Compiègne, fit inscrire les noms des citoyens présents qui enfin de déterminèrent à se retirer.

Alors sur la réquisition de l'agent national et conformément à la loi du 14 frimaire de l'an dernier qui autorise la réunion des autorités constituées dans des cas pressans imprévus et qui peuvent faire courir des risques, soit pour la tranquillité générale et celle des particuliers,

le conseil arrête que la municipalité et le conseil général de la commune seroient mandés sur le champ pour, réunis à l'administration, prendre connaissance de ce qui s'est passé et délibérer sur les mesures ultérieures.

Peu de momens après sont entrés les officiers municipaux et les notables ; il leur a été donné connaissance des présentes et l'on a mis en discussion les moyens à employer dans la circonstance critique et dangereuse où se trouve le district de Compiègne.

Lecture faite de ce qui dessus les autorités réunies ont reconnu qu'il contenait exacte vérité et tous atteste que le bruit répandu méchamment et à dessein que les administrateurs et surtout l'agent national avoient offert des grains à Paris au détriment de ce district étoit la cause principale des troubles de ce jour, et qu'il était constant que led. agent national court les plus grands risques, qu'il est certain cependant que l'administration lors de l'arrivée des réquisitions n'a cessé de représenter la pénurie du district et a compté sur les promesses de la commission.

Le conseil ensuite après débats et discussions a arrêté ce qui suit :

1) Le peuple désirant depuis longtemps le renouvellement des autorités constituées, le péril étant pressant, il sera à l'instant envoyé deux commissaires à Senlis près le représentant du Peuple Drulhe pour l'inviter à se rendre ici sans délai, lui peindre le danger où se trouvent les autorités constituées, l'impossibilité pour elles de rester à leurs postes dans les circonstances actuelles, s'il ne vient promptement à leur secours.

---

(1) J.D. CANIS, agent de la commission des approvisionnements de la République, résidant à Compiègne pour surveiller les réquisitions destinées à la capitale.

2) Il sera envoyé un autre commissaire près les comités de salut public et de sûreté générale pour les instruire de ce qui s'est passé ; à ce commissaire se joindra un des deux envoyés à Senlis ; d'où il résulte qu'il n'en reviendra qu'un seul de Senlis à ici avec le représentant,

3) Les commissaires pour Senlis sont les citoyens Millet et Desmoulins,

4) Le commissaire pour Paris est le citoyen Lefebvre auquel s'adjoindra led. Desmoulin,

5) Les commissaires n'oublieront aucun des évènements du jour, citeront le prix excessif auquel le pain se vend ici et ils développeront tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour tirer le district de Compiègne de la crise affreuse où il se trouve.

Se réserve le conseil des autorités réunies de prendre de nouvelles mesures, s'il est nécessaire et toutes autres que nécessiteront les circonstances dans la séance de demain neuf heures du matin, et ont signé,

BICHERON, DESMAREST, GUYOT, LOY, LAMBIN, DEMEAUX, QUINQUET, HERBET, NORMAND, BERTIN, POSSOZ, MESNARD, MOTTET, QUINQUET, HENNEQUIN, HAMEL, (?), (?). "

ANNALES HISTORIQUES COMPIEGNOISES
études picardes modernes & contemporaines

Revue trimestrielle de la SOCIETE D'HISTOIRE MODERNE & CONTEMPORAINE DE COMPIEGNE, affiliée à la Société des Etudes Robespierristes & à la Fédération des Sociétés savantes de Paris & l'Ile de France.

Les N°s 1 à 9 de la revue (Janvier 1978 à janvier 1980) sont totalement épuisés.

Publications encore disponibles :

+ Suppléments au N° 9 (Janvier 1980) : (publications parues hors abonnement)

- Tramways de Picardie (4 p. avec photos) - 4 F.
- Si Nogent / Oise m était conté - (cartes postales anciennes) par J.M. TOURNEBIZE 50 F (40 F pour les sociétaires & les abonnés)

+ N° 10 - avril 1980 : GOURNAY / ARONDE (XVI° - XVIII° - XX°) - 90 p. offset - 15 F.

+ N° 11 - juillet 1980 : PATRIMOINE (I) : CHEMINS DE FER, CUISINE PICARDE, EDUCATION ... 84 p. offset 15 F (N° presque épuisé)

+ N° 12 spécial - octobre 1980 : PATRIMOINE (II) : LES ORGUES DE COMPIEGNE ET DE SA REGION - 102 p. offset 12 pl. photos H.T. - 20 F (envoi franco 25 F)

+ N° 13 - janvier 1981 : LUTTES SOCIALES ET MOUVEMENT OUVRIER EN PICARDIE - XVIII° - XX° - 80 p. offset 16 F (N° presque épuisé)

+ N° 14 - avril 1981 : PATRIMOINE (III) : ARCHEOLOGIE INDUSTRIELLE & COMMUNICATIONS - 85 p. offset - 16 F

Pour se procurer les publications encore disponibles, écrire ou téléphoner au siège de la Société :
82 bis Rue de Paris - 60200 - COMPIEGNE - (4) 420. 26.52
Ajouter éventuellement les frais de port au prix unitaire & libeller les chèques postaux ou bancaires à l'ordre de la SOCIETE D'HISTOIRE DE COMPIEGNE.